



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par l'Islamic Research and Information Artistic and Cultural Institute, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le domaine de la vie sociale est le troisième domaine de recherche et d'efforts du fils d'Adam dans sa recherche de la perfection. Il doit mettre en pratique un grand nombre d'aptitudes et de compétences et les développer, dans la mesure où elles lui seront utiles tant dans son accomplissement individuel que dans sa vie de famille. De nos jours, la vie sociale est beaucoup plus vaste et diversifiée qu'elle ne l'a été par le passé. On le voit notamment dans le monde du travail, de l'art, des sports et dans la gestion de la société, des partis et des associations, des procédures juridiques et de l'arbitrage, de l'enseignement et de la formation.

Sans l'égalité des sexes, la société ne peut satisfaire à ses besoins, souffre d'inégalités économiques et d'autres fléaux sociaux mais est également incapable d'être avantageuse pour tous. En ce qui concerne l'égalité des sexes dans la religion, l'islam invite à l'encourager dans tous les aspects de la vie, qu'il s'agisse de l'aspect économique, social, matériel ou religieux. Nous devrions cependant tenir compte du véritable sens de l'égalité des sexes toutes les fois où nous encourageons les droits des femmes. Ainsi, ce que nous entendons par l'égalité des sexes est le fait de donner à chacun ce à quoi il peut prétendre.

Les femmes et les hommes sont égaux dans leur humanité. En un sens, l'égalité entre les femmes et les hommes est possible et raisonnable dans la mesure où tous deux sont humains et possèdent une âme, un cerveau, un cœur, des poumons, des membres, etc. D'un autre côté, l'égalité entre les femmes et les hommes est impossible et absurde en raison de leurs différences naturelles en termes de préférences et capacités physiques, mentales, émotionnelles et psychologiques. Il convient de réconcilier ces deux aspects pour montrer en quoi ils sont égaux et en quoi ils se complètent.

L'islam reconnaît également que cette égalité ne signifie pas que les hommes et les femmes sont les mêmes. Il prend acte de leurs différentes capacités physiques et émotionnelles et en tient compte lorsqu'il leur donne leurs rôles essentiels dans la vie. D'après l'islam, les femmes et les hommes ont été créés de différentes façons pour remplir des objectifs différents mais complémentaires. Ils ont ainsi un rôle et une nature différentes, mais pas de statut différent. L'attribution de ces rôles n'est pas une question de supériorité ou d'infériorité, mais de capacités naturelles et de bon fonctionnement.

L'égalité des sexes s'inscrit dans la jurisprudence et les enseignements fondamentaux de l'islam. De nombreux versets du Coran et des traditions prophétiques encouragent l'égalité des sexes, preuve indéniable que l'inégalité entre les sexes ne vient pas de la religion. Avant l'arrivée de l'islam, les femmes étaient traitées de manière extrêmement dure. Il était acceptable d'enterrer vivants les bébés de sexe féminin et les femmes étaient considérées comme de simples biens mobiliers et objets de plaisir sexuel. L'islam a changé tout cela et a enseigné l'égalité entre les deux sexes.

Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. (Coran, 4:1)

Ce verset énonce clairement que l'homme et la femme proviennent d'une même entité et que les deux sexes sont donc égaux. Aucun des deux sexes n'est supérieur à l'autre. Seule la piété permet de mesurer la supériorité, la noblesse et la proximité avec Allah :

Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. [Sourate 49:13]

Il est naturel pour un homme de chercher et trouver l'épanouissement avec une femme et pour une femme de s'épanouir avec un homme, puisqu'ils ont été créés l'un à partir de l'autre et l'un pour l'autre. Ils sont inextricablement liés l'un à l'autre et ne peuvent s'épanouir qu'en compagnie l'un de l'autre et en tant qu'époux honorables et légitimes.

Par conséquent, les hommes et les femmes ont les mêmes responsabilités et devoirs moraux et religieux. Tous deux sont confrontés aux conséquences de leurs actes.

L'islam a donné aux femmes le droit à l'éducation il y a plus de 1 500 ans. Sur le plan intellectuel, l'islam souligne que l'éducation est tout aussi importante pour les hommes que pour les femmes. Le Prophète a dit :

La recherche de la connaissance est une obligation pour tous (musulman et musulmane).

La règle générale de la vie sociale et la vie politique est la participation et la collaboration des hommes et des femmes dans les affaires publiques. Les hommes et les femmes ont des obligations et des responsabilités similaires, consistant à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réformer et améliorer la société. Ils ont tous les deux la même responsabilité d'encourager le bien et d'interdire le mal, comme le dit Allah, le Puissant, dans le Coran :

Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la Şalât, acquittent la Zakât et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage. (Coran 9:71)
